



LA VILLE DE LODEVE RECRUTE

Directeur du pôle technique mutualisé H/F

Ville de Lodève / Communauté de communes Lodévois & Larzac

Poste à pourvoir au 01/08/2026

Ouvert au recrutement Externe / Interne

Recruteur : Ville de Lodève

Recrutement : Directeur du pôle technique mutualisé H/F (catégorie A cadre des ingénieurs territoriaux ; catégorie B, cadre des techniciens territoriaux)

Localisation : Ville de Lodève (Hérault)

Annonce du : 11/02/2026

Poste à pourvoir au 01/08/2026

Contexte :

Idéalement située sur l'arc méditerranéen, l'Hérault et plus particulièrement le Lodévois et Larzac attirent par la diversité et la richesse, tant au niveau des paysages, des cultures que des hommes et femmes qui les animent... Mélangeant habilement tradition et modernité, notre territoire attire pour sa qualité de vie (soleil, nature riche, équipements, patrimoine culturel), son développement économique (parcs d'activités économiques, entreprises internationales, start-up ...) sans oublier le dynamisme des services publics (Lodève, ville à la fonction de centre-bourg, collège, lycée, hôpital, maison médicale pluridisciplinaire, centre culturel, médiathèque et cinéma, ...). Avec une population actuelle de 14 000 habitants qui augmente sans cesse, le territoire doit s'adapter pour maintenir un niveau exigeant de service public et offrir à ses habitants des bâtiments et équipements à la fois modernes, économiques, respectueux du patrimoine historique et aptes à répondre aux besoins actuels et futurs.

C'est pourquoi la Ville de Lodève (employeur) et la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac souhaitent maintenir le niveau de compétence de leur équipe technique mutualisée et propose un poste de directeur du pôle technique (poste mutualisé).

Missions :

Dirige, coordonne et anime l'ensemble des services du Pôle Technique Mutualisé.

Pilote les grands projets, sur le plan technique et financier dans le périmètre géographique des deux collectivités (bassin de population de 14 000 hab.)

Missions générales :

- Mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de patrimoine des collectivités ;
- Mise en œuvre des projets dans le secteur technique ;
- Gestion du patrimoine bâti, du domaine public et de l'ensemble des infrastructures des collectivités, en relation avec les partenaires institutionnels, les concessionnaires, les utilisateurs et les usagers ;
- Gestion des services du pôle ;
- Gestion du parc matériel des deux collectivités.

Missions spécifiques :

- Management des équipes du CTM (65 agents) et de l'équipe de direction (5 chefs de service) ;
- Représentant du maître d'Ouvrage sur les grosses opérations de construction ;
- Conduite d'opérations d'aménagement ou d'équipement ;
- Référent technique cellule de crise PCS ;
- Expert technique pour la commune dans le cadre des procédures de périls.

Facteur d'évolution :

- Développement des réglementations concernant les centres techniques et les différents domaines des services techniques
- Transfert de compétences entre collectivités
- Mutualisation des services entre collectivités et particulièrement de certains services techniques
- Recherche d'optimisation dans le fonctionnement des services

Relations fonctionnelles :

- Relations fréquentes avec les élus et la direction générale des services ;
- Relations fréquentes avec le service urbanisme ;
- Relations avec l'ensemble des services de la collectivité ;
- Relations permanentes avec l'encadrement intermédiaire ;

- Relations avec les fournisseurs, les entreprises, les bureaux d'études assurant la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage déléguée, les prestataires de services, les délégataires ;
- Relations directes avec les usagers et le milieu associatif ;
- Relations avec les partenaires institutionnels (structures intercommunales, administrations déconcentrées, autres collectivités, etc.).

Autonomie et responsabilités :

- Large autonomie dans l'organisation du travail ;
- Force de proposition auprès de l'autorité territoriale ;
- Autodéfinition de son descriptif d'activités en cohérence avec les missions pour lesquelles il est recruté, évaluation par la direction générale des services ;
- Responsabilité des moyens d'action et des budgets liés aux missions ;
- Garant de la bonne réalisation des travaux dans l'application du code des marchés publics ;
- Garant de l'application des règlements de sécurité sur les chantiers dont il a la responsabilité ;

Savoirs :(connaissances théoriques et pratiques) CONNAITRE.....

Savoirs socioprofessionnels :

- Connaissances fondamentales techniques et réglementaires en matière de bâtiment, espaces verts, voirie, propreté urbaine, éclairage public, urbanisme, développement durable, gestion des déchets, cimetières.
- Méthodes d'analyse et de diagnostic.
- Stratégie patrimoniale.
- Notions de coût global.
- Régime juridique des bâtiments et du domaine public, incidences sur le rôle et les actes de son gestionnaire.
- Démarches qualité environnementale des bâtiments (QEB), du patrimoine de voirie, analyse des projets sous l'angle du développement durable, etc.
- Modes de gestion des services publics (régie, MP, DSP, Partenariats PP, mandats, SPL, etc.).
- Politiques "Zéro produit phytosanitaire".
- Démarche de programmation des ouvrages.
- Techniques d'ingénierie du bâtiment gros œuvre.
- Techniques d'ingénierie du bâtiment second œuvre.
- Techniques d'ingénierie VRD et infrastructures.
- Techniques d'ingénierie d'aménagement paysager.
- Notions générales opérationnelles de génie civil et de constructions.
- Techniques de conception assistée par ordinateur (CAO) et de dessin assisté par ordinateur (DAO).
- Définition, délimitation, classification et consistance du domaine public.
- Inventaire du patrimoine existant.
- Codes relatifs à la construction, à la voirie, à l'urbanisme, etc.
- Régime juridique du domaine public et les procédures relatives s'appliquant (coordination, DT et DICT...).
- Réglementations diverses du bâtiment (sécurité incendie, accessibilité, hygiène, qualité environnementale, énergie, etc.).
- Code de l'urbanisme.
- Réglementation "permis de construire".
- Loi sur l'air (pollution, bruit, etc.), formations obligatoires et habilitations du personnel.

Savoirs généraux :

- Enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques publiques des secteurs techniques : priorisation et hiérarchisation au niveau sécuritaire, réglementaire, financier, de conservation du patrimoine et de confort d'usage.
- Environnement juridique des collectivités territoriales.
- Rapporter, animer, communiquer.
- Démarches qualité environnementale des bâtiments (QEB), du patrimoine de voirie, analyse des projets sous l'angle du développement durable, etc.
- Marchés publics de travaux, de maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles et de fournitures.
- Loi handicap et réglementations afférentes.
- Principes de préservation et valorisation des patrimoines.
- Principe du coût global.
- Marchés de prestations de service.
- Réglementation des marchés de maintenance.
- Maîtrise des règles de l'achat public.
- Techniques de gestion des stocks.

Savoirs faire :(techniques et méthodologies) ETRE CAPABLE DE.....

Mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de patrimoine des deux collectivités :

- Diagnostiquer l'ensemble du patrimoine de la collectivité à l'aide d'outils adaptés.
- Concevoir un plan stratégique patrimonial de développement des infrastructures et des bâtiments (travaux neufs, construction) avec leurs équipements dans une approche en coût global.
- Proposer des choix de modes de gestion et d'acquisition adaptés.
- Proposer une programmation pluriannuelle d'investissement relative au patrimoine bâti, aux espaces verts, à la voirie, à la propreté urbaine, à l'éclairage public, à l'urbanisme, aux politiques publiques de développement durable, à la gestion des déchets, au parc matériel, aux cimetières.
- Intégrer le respect du développement durable dans la mise en œuvre des politiques patrimoniales de la collectivité.
- Mettre en valeur et préserver le patrimoine de la collectivité.

Mise en œuvre des projets dans le secteur technique :

- Intégrer, dans ses analyses, les problématiques des différents services spécialisés.
- Être partie prenante dans l'équipe de direction.
- Analyser les besoins d'études.
- Étudier la définition de l'ouvrage et du programme.
- Mener des études de faisabilité et de programmation.
- Arbitrer et opérer des choix techniques adaptés.
- Établir et chiffrer un préprogramme d'opération.
- Opérer des choix de prestataires, négocier, faire respecter les clauses des marchés dans leur mise en œuvre.
- Organiser et superviser un chantier.
- Mesurer l'impact de la réalisation au plan technique.

Gestion du patrimoine bâti et de l'ensemble des infrastructures des deux collectivités, en relation avec les partenaires institutionnels, les concessionnaires, les utilisateurs et les usagers :

- Définir des stratégies de maintenance (entretien et exploitation) des équipements immobiliers, des infrastructures et des installations d'éclairage public de la collectivité dans une approche en coût global.
- Garantir la sécurité, la solidité et la sûreté dans les bâtiments, sur la voirie et dans les espaces publics de la collectivité.
- Assurer une exploitation du patrimoine de voirie en garantissant la sécurité des agents et des usagers.
- Gérer les marchés d'entretien et de maintenance.

Gestion du parc matériel des deux collectivités :

- Définir et mettre en œuvre une politique d'investissement et de maintenance préventive et curative du matériel de la commune prenant en compte le coût global et le respect de l'environnement : véhicules automobiles, engins, matériels divers espaces verts et autres.
- S'assurer de la sécurité et de la santé du personnel et des usagers lors de l'utilisation et de la maintenance du matériel.
- Organiser et mettre en œuvre la gestion des stocks du centre technique municipal.

Missions spécifiques :

- Manager les équipes techniques (de la direction et du centre technique mutualisé).
- Participer à la gestion des questions d'aménagement et d'urbanisme des collectivités.
- Organiser la logistique des fêtes et cérémonies.
- Organiser les interventions de sauvegarde lors des évènements exceptionnels, en intégrant la cellule de crise du PCS.
- Diagnostiquer l'état de solidité des bâtiments et/ou ouvrages d'infrastructure dans le cadre des procédures de périls.

Conditions et contraintes d'exercice :

- Nécessité d'une grande disponibilité (mission d'assistance technique du maire et des élus)
- En période de crise (intempéries, accidents ou incidents sur DP),
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public, possibilité de travail en dehors des horaires normaux (nuit, WE), intégration dans l'organisation du PCS ;
- Poste nécessitant des sorties fréquentes sur le terrain, dans toutes conditions ;
- Déplacements fréquents ;
- Relations directes avec les administrés (gestion de situations conflictuelles)

Risques professionnels :

- Exposition possible de l'agent sur les chantiers et lors des visites de terrain, au risque de chutes, risques d'accident à proximité des engins

Exigences requises :

- Niveau requis : BAC+2 (BTS, DUT) génie civil, Travaux publics, VRD, Infrastructure, bâtiment
- Formations et qualifications nécessaires : Permis B, maîtrise des progiciels CAO / DAO et outils bureautiques standards, maîtrise des stratégies budgétaires des collectivités

Temps de travail :

- Complet 39h hebdomadaire (avec RTT)

Rémunération :

Rémunération statutaire.

Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

Participation employeur prévoyance et santé.

Prestations d'action sociale via le COS.

Pour répondre à cette offre : Adresser avant le 11 avril 2026, lettre de motivation et CV à :

Mme Le MAIRE de Lodève
7 place Hôtel de ville
34700LODEVÉ

Ou par mail à l'adresse suivante : rh@lodeve.com